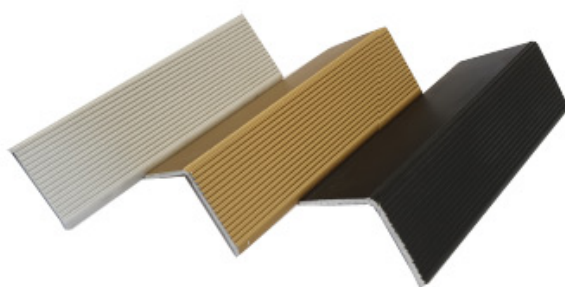


Nez de marche Cornière L50AL Aluminium strié

Descriptif du produit

Le nez de marche cornière aluminium strié L50AL est insensible aux UV et aux intempéries. Très résistant au trafic intense et à la glissance sur sol humide, il est recommandé sur tous types de sols, particulièrement pour les marches des ERP.



Sa forme en L et son arrête également striée renforcent sa résistance à la déformation et son pouvoir antidérapant.

La surface antidérapante se compose de stries à pointes arrondies non coupantes permettant un usage pieds nus. Son alliage en aluminium anodisé et traité est très résistant à la dilatation et écarts de température.

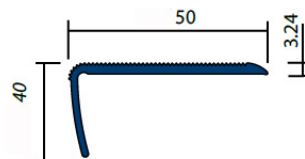
Caractéristiques techniques

Référence du produit : 70577

Dimensions :

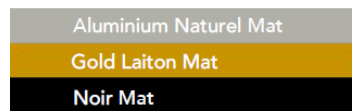
- 1150 x 50 mm - retombée 40 mm
- 1500 x 50 mm – retombée 40 mm
- 2300 x 50 mm – retombée 40 mm
- 3000 x 50 mm – retombée 40mm

Schéma technique (cotes en mm)



Coloris :

Aluminium Naturel Mat, Gold Laiton, Noir



- Arête (côté retombée) composée de 3 stries antidérapantes
- Anodisation épaisse de 15µ, résistant à l'air salin et à l'abrasion
- Angle d'attaque chanfreiné inférieur à 30° pour plus de sécurité
- Insensible aux UV et aux intempéries
- Résistance au trafic intense et à la déformation

Mode de pose :

Pose par vissage : tous types de marches permettant une remise en circulation immédiate

Pose par adhésivage : avec un adhésif double face ultra résistant pour tous types de sols durs carrelage, parquets et remise en circulation immédiate

Conditionnements : par 10

Conditions de stockage et d'usage :

Stocker dans l'emballage d'origine, à l'abri de l'humidité.

Manipuler à une température comprise entre +5°C et +30°C.

Entretien :

Nécessite peu d'entretien. Lavage à l'eau et aux détergents classiques avec brosse souple.

Compatibilité sol /profil :

Contraste réglementaire supérieur ou égale à 70%

PRODUIT	BEIGE	JAUNE	ROUGE	BLEU	VERT	GRIS	MARRON	BLANC	NOIR
Alu Naturel									
Gold Laiton Mat									
Noir Mat									

Normes et réglementations

Arrêtés du 8/12/2014 (ERP/IOP existants) et arrêté du 20/04/2017 (ERP/IOP neufs)